

FONCIER/IMMOBILIER : Covivio, succès de l'option de paiement du dividende en actions choisie par 79% du capital

L'AG Mixte des actionnaires du groupe [COVIVIO](https://www.covivio.eu) / T : 03.87.39.55.30 (siège à Metz/57, opérateur européen de référence avec 26 Mds € de patrimoine) réunie le 20/04 a approuvé le montant du dividende au titre de 2022 à 3,75 €/action (stable par rapport à 2021) ainsi que la possibilité pour chaque actionnaire d'opter pour le paiement du dividende en actions. A l'issue de la période de souscription, ouverte du 26/04/2023 au 10/05/2023 inclus, 79,31% du capital ont opté pour le paiement du dividende en actions. Cette opération renforce davantage le bilan avec une augmentation de capital de 279 M€ et illustre à nouveau la confiance des actionnaires dans la stratégie de Covivio. www.covivio.eu